Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230227-2023_29-DE

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023_029

Paraphe

RECOURS A DU PERSONNEL EN RENFORT EN ATTENTE DE NOMINATION DES AGENTS D'ACCUEIL

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 21 février 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE (pour les points n^{os}1 et 2), Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN.*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (à partir du point n°3), Olivier MARIE-CLAIRE (pouvoir à Karine PLATEAU), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Madeleine HANUS), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Didier de BELVAL (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Elidia BERENFELD (pouvoir à Christine GAGET), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Véronique REBOUL), Elisabeth SKRZYPCZAK.*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : : 25

Secrétaire de séance : *Eric SCHULZ*

En raison d'une part des délais incompressibles des procédures de recrutement et d'autre part des difficultés conjoncturelles de recrutement observées, il est proposé d'assurer le remplacement durant la période de vacance des postes d'accueil physique et numérique par le recours à deux agents contractuels à 17heures/semaine, et si cela n'est pas possible, par un agent contractuel à temps complet, au 1er échelon du grade d'adjoint territorial, ceci pour une durée de trois mois à compter du 3 avril 2023.

Publié le : 23/06/2025 16:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33276

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230227-2023_29-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
[Pour : 19 voix, Abstentions : Mesdames COLOMB et pouvoir de Mme RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL, RENAUD.]

Décide la création des postes d'adjoint administratif décrits ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 mars 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

Paraphe

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 23/06/2025 16:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33276